

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi seize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 décembre 2024 sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Armelle CHABIRAND,	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

17. Subvention exceptionnelle à l'association Gospel Rhapsody

Monsieur le Maire rapporte :

Depuis 14 ans, l'Association Gospel Rhapsody, dont le siège social est basé à Orvault, fait rayonner la musique gospel et negro spiritual dans l'agglomération

nantaise et a à cœur de transmettre cette culture musicale et ses racines au plus grand nombre.

L'Association compte 57 adhérents adultes et répète chaque mardi soir entre 20h00 et 22h45 salle du Parc à la Gobinière.

Actrice de la vie locale, elle s'implique chaque année dans la rencontre chorale coordonnée par l'école des musiques Origami et participe occasionnellement à des événements municipaux locaux (marché de Noël, Flâneries...).

Luc Mortier, son Président, sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour contribuer au financement d'un déplacement de la chorale afin de participer au tournage du concours télévisé « Quelle sera la meilleure chorale de France ? » les 4 et 5 novembre 2024 au Royal Palace en Alsace. Cette émission télévisée sera diffusée sur les chaînes de France 3 Région mi-décembre 2024.

Ce déplacement est une réelle opportunité pour les chanteurs amateurs de l'association de vivre une expérience unique, facteur de cohésion. Cette participation valorise par ailleurs la qualité des prestations de la chorale orvaltaise, menée par Ritz A'Solo, son chef de chœur professionnel, également chanteur et arrangeur.

Le budget prévisionnel de ce déplacement intègre principalement des frais de transport, d'hébergement et de restauration pour un montant de 9 400 €, ainsi que divers frais artistiques pour un montant de 1 400€. La participation de la Ville sollicitée correspond à 18,5% du budget global, l'association prévoyant par ailleurs de rechercher des sponsors et des subventions extérieures pour réduire les coûts de participation des adhérents.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 1 500 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 sur la ligne 30.65748.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'Association Gospel Rhapsody dans le cadre de sa participation au concours télévisé « Quelle sera la meilleure chorale de France ? »

Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 décembre 2024

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 DEC. 2024

Et par publication le : 17 DEC. 2024

